

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 juin 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.109

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 24 mai dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Toutes les communications écrites (incluant les courriels) qui ont été échangées entre des représentants du ministère de la Santé et la Fonderie Horne (Glencore), entre le premier janvier 2018 et aujourd'hui.
- Toutes les communications écrites (incluant les courriels) qui ont été échangées entre des représentants du ministère de la Santé et des représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, entre le premier janvier 2018 et aujourd'hui, concernant la Fonderie Horne de Glencore ou l'étude de biosurveillance menée par la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, » (*sic*).

Les documents répondant au premier point de votre demande d'accès, que nos recherches ont permis de repérer, vous sont communiqués sous l'onglet 1. Certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1 (ci-après : la Loi).

... 2

Également, l'accès à certains documents faisant l'objet du premier point de votre demande vous est refusé. Il s'agit de renseignements ayant des incidences de nature économique. À l'appui de cette décision, nous invoquons l'article 24 de la Loi.

Les documents visés par le point 2 de votre demande relèvent davantage du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue. En vertu de l'article 48 de la

Loi, nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Madame Krystina Sawyer
Accès aux documents
Adjointe au PDG - Relations médias
et chef de services des communications internes
3, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
Tél. : 819 764-5131 #45155 Téléc. : 819 764-2948
krystina_sawyer@ssss.gouv.qc.ca

Vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi (onglet 2).

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p.j.

N/Réf. : 19-CP-00023-26